

COMMUNE DE SOUMAGNE - AVIS A LA POPULATION

ORGANISATION D'UNE REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR : Thales Belgium S.A. (Fort d'Evegnée – rue Militaire 134 à 4631 Soumagne)

OBJET : Demande de permis unique sur le site localisé au Fort d'Evegnée – rue Militaire 134 à 4631 Soumagne (parcelle cadastrale division 5, section D n°388A et n°400K). Le projet consiste en l'introduction d'une demande de permis unique pour ajouter une activité de coulage de matière pyrotechnique afin de verticaliser la production et diversifier les produits finis. Le flux logistique sera amélioré grâce à des routes périphériques redessinées, une zone de (dé)chargement relocalisée à la pointe du fort et de nouveaux halls de stockage. Des bâtiments comprenant des locaux sociaux et administratifs, du contrôle qualité ainsi que des emplacements de parking, seront également aménagés afin d'accueillir un nombre augmenté de travailleurs. L'ensemble du site sera sécurisé grâce, entre autres, à de nouveaux postes de garde et la mise en place de merlons. Le projet de catégorie B comporte notamment des installations de classe 1 (une fabrique de munitions et des dépôts d'explosifs) et est donc soumis à la réalisation préalable d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone et par mail auprès de Xavier Grégoire, HSE & Security Officer (Mail : xavier.gregoire@be.thalesgroup.com).

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, **la société Thales Belgium S.A. vous invite à participer à la réunion d'information préalable** relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le jeudi 18 juin à 20h en la salle du Conseil Communale, située au n°38 avenue de la Coopération à 4630 Soumagne

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne pourra consulter l'enregistrement de la RIP en consultant l'adresse : www.afp-pro.be/thales-evegnée. Cet accès aux enregistrements sera assuré à partir du vendredi 19 juin 2026 et pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera détruite au terme de ce délai par le responsable du traitement des données à caractère personnel.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information préalable, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Soumagne, Avenue de la Coopération, 38 à 4630 Soumagne ou par mail environnement@soumagne.be, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au Demandeur, mail ou adresse postale ci-dessus, lequel la communique, sans délai à l'auteur d'étude d'incidences, le bureau d'études agréé : ECOBEL (Rue du Fond Cattelain 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert).